

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/09/2018

Dossier complet le :

27/09/2018

N° d'enregistrement :

2018_2920

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une zone d'expansion de crue (ZEC) sur la rivière Rhône à Marly (59).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Valenciennes Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne

DEGALLAIX Laurent, Président de la Communauté d'agglomération Valenciennes

habilitée à représenter la personne morale

Métropole

RCS / SIRET

2	4	5	9	0	1	1	6	0	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21 f	<p>Réalisation d'une digue et d'un réservoir de 55 000 m³.</p> <p>Rubriques issues de la nomenclature IOTA : 3.1.1.0. (A), 3.2.2.0 (D), 3.2.3.0 (A), 3.2.6.0. (A) et 3.3.1.0. (A).</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consisteront à :

- Aménager un ouvrage hydraulique composé d'une digue en terre, d'un ouvrage déversoir de sécurité et d'un ouvrage mobile dans le cours d'eau
- Modifier le modelé de berge et de terrain dans la zone d'expansion de crue, de manière à créer une zone humide en rive gauche et à améliorer les habitats aquatiques en crue

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, Valenciennes Métropole s'est engagée dans un programme d'actions visant à prévenir les conséquences des inondations, notamment par débordement des principaux cours d'eau de son territoire.

Sur la rivière Rhônelle, en complément de la Zone d'Expansion des Crues (ZEC) existante à Famars, les études ont montré la nécessité de réaliser une ZEC complémentaire sur la Rhônelle à Marly.

Cette zone d'expansion des crues de Marly aura pour vocation d'écrêter les crues à l'aval du remblai de l'A2, et en amont des zones urbanisées inondables de Marly et Valenciennes. L'objectif est de :

- n'avoir aucun impact sur les écoulements et sur le milieu aquatiques, pour les petites crues morphogènes (importantes pour la vie du cours d'eau) ;
- limiter les débordements lors des crues moyennes (entre 10 et 100 ans), avec un optimum pour les crues de période de retour 20 ans, similaires à celle de février 2002.

Au-delà de l'occurrence centennale et pour des crues rares, la ZEC n'aura plus d'incidence significative sur les inondations.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront effectués en période d'étiage pour limiter les risques liés aux crues et pour faciliter les travaux. La durée du chantier pour l'ensemble des travaux est estimée à 4 mois de chantier, à laquelle il faut ajouter une préparation de chantier de 2 mois. Les travaux comprendront :

1. Déviation temporaire du lit de la Rhônelle. Le débit sera évacué en by-pass par 3 buses circulaires de diamètre 500 mm.
2. Digue : une digue sera créée à l'aval de la ZEC. Elle aura une longueur de 188 m, répartis en 145 m en rive droite et 43 m en rive gauche. La crête de digue sera calée à 36 mNGF. Les talus amont et aval seront recouverts d'une couche de terre végétale d'une épaisseur de 0.2 m et engazonnés. La digue sera équipée d'un cheminement de service de 2,5 m de large en crête de digue.
3. Ouvrage mobile de type vanne levante : il sera mis en œuvre au droit du lit mineur de la Rhônelle, dans la continuité de la future digue. Le pertuis aura une largeur de 5 m. Un déversoir de sécurité en béton armé sera mis en place à la cote 35 mNGF en rive gauche de la vanne.
4. Terrassements : les matériaux nécessaires pour constituer la digue. seront prélevés en rive gauche.
5. Création de zone humide et gestion de la Scirpe des Bois : l'aménagement prévoit la création d'une zone humide de 5800 m² à la place d'un ancien champ en rive gauche, au niveau de la zone qui servira d'emprunt de matériaux pour la constitution de la digue. Une espèce protégée (*Scirpus sylvaticus*) est présente en rive droite sur environ 1900 m² : elle ne sera pas touchée.
6. Une recharge granulométrique sera réalisée sur le linéaire de rivière compris dans la ZEC, avec des cailloux.
7. Une voie d'accès pour le chantier puis pour l'entretien des ouvrages sera réalisée en rive droite. (hors zone humide).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La digue permettra de retenir 55 000 m³ d'eau.

L'ouvrage mobile permettra de réguler les niveaux d'eau de la retenue.

Une voie d'accès en rive droite et un cheminement en crête de digue permettront d'accéder à l'ouvrage pour sa gestion et son entretien.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la procédure d'Autorisation Environnementale unique.

Dans ce cadre, et conformément au cadre réglementaire qui régit ce projet au sens du décret "digues", le dossier d'autorisation environnementale comprendra également l'étude de dangers de l'ouvrage en tant que "aménagement hydraulique", sous le contrôle du Service de Contrôle de la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques (SCSOH) de la DREAL.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la digue	188 m
Largeur du pertuis	5 m
ZH en rive gauche	5800 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**Chemin d'Aulnoy
59770 MARLY**Coordonnées géographiques¹**Long. 03° 32' 28"E Lat. 50° 20' 30"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___"___ Lat. ___° ___' ___"___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___"___ Lat. ___° ___' ___"___

Communes traversées :

MARLY

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone humide en rive droite a été caractérisée lors de l'élaboration du projet. La rive gauche a été étudiée et ne présente pas les caractéristiques d'une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRn a été approuvé en 2008. Il s'agit du PPRn – Mouvement de terrain – affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines). Le périmètre du présent projet est intégralement inscrit dans le périmètre d'étude du projet de PPRI de la Rhônelle, en cours d'élaboration par la DDTM du Nord. Le projet de ZEC sur la Rhônelle à Marly est étroitement lié aux études du PPRI, qui prend en compte les effets de la ZEC sur les crues de la Rhônelle.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 6,6 km de la zone Natura 2000 "Directive Oiseaux" n°FR3112005 "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" et à 8,6 km de la zone Natura 2000 "Directive Habitats" n°FR3100507 « Forêts de Raismes / Saint Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une espèce protégée (<i>Scirpus sylvaticus</i>) est présente en rive droite sur environ 1900 m ² : elle ne sera pas touchée. L'implantation initiale envisagée pour la ZEC interceptait le périmètre de présence de la Scirpe des Bois. Elle a été déviée de façon à éviter les incidences sur cette espèce. Le périmètre a fait l'objet d'un balisage, actualisé chaque année et suivi par des levés topographiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création d'une zone humide de 5800 m ² à la place d'un ancien champ en rive gauche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à atténuer les impacts liées aux inondations par débordement de la Rhône.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets négatifs surviendront essentiellement en phase travaux. Afin de limiter au maximum l'impact négatif sur la faune piscicole, les travaux seront réalisés en dehors des principales périodes de reproduction.

L'espèce protégée *Scirpus sylvaticus* présente en rive droite ne sera pas touchée.

Le projet prévoit la création d'une zone humide de 5800 m² à la place d'un ancien champ en rive gauche.

Des mesures préventives sont préconisées durant les travaux afin d'éviter les pollutions liées aux engins.

Le projet aura un impact positif dans la lutte contre les inondations.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale dans la mesure où il ne génère aucune incidence négative et qu'il ne figure pas dans une zone de protection particulière.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan de l'ouvrage mobile.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Valenciennes

le,

27/09/2018

Signature



Pour le Président,
La Vice-Présidente déléguée
aux Ressources Humaines et à
l'Administration Générale,

Renée Stievenart
Renée STIEVENART